

# MALTRAITANCE : FICHE DE COTATION

## DEFINITIONS

LA BIENTRAITANCE : la posture professionnelle de bientraitance est une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus.

La bientraitance s'incarne aussi au niveau institutionnel permettant ainsi de repenser les organisations et leur fonctionnement afin de mieux prendre en compte l'expérience concrète et les besoins des personnes malades et de leurs proches.

LA MALTRAITANCE : Tout acte ou omission par un membre du personnel ou de la famille ou un autre usager, lequel porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique, ou à la liberté d'un usager ou qui compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière.

La maltraitance peut être institutionnelle également.

## COTATION

A l'aide de l'échelle de cotation suivante, cotez l'acte de maltraitance en G1, G2, G3 ou G4 sur la liste indicative des actes de maltraitance figurant sur la page suivante.

Ces actes sont regroupés en 7 chapitres :

- Violences physiques
- Violences psychiques ou morales
- Violences matérielles ou financières
- Violences médicales ou médicamenteuses
- Privation ou violation des droits
- Négligences actives
- Négligences passives

1 acte de maltraitance peut relever de plusieurs chapitres. Ex : une violence physique entraîne souvent une violence morale ; idem pour une violence financière...

Pour l'analyse globale, retenir la cotation la plus haute.

## ECHELLE DE COTATION DE LA GRAVITE

Cotation de l'acte de maltraitance en G1, G2, G3 ou G4

ECHELLE	Acte pouvant entraîner les conséquences suivantes sur le résident
<b>G1 conséquences mineures</b>	Insatisfaction – Sentiment d'insécurité – Gène ou inconfort...
<b>G2 conséquences significatives</b>	Atteintes superficielles – Gène physique légère ou transitoire – Traumatisme psychique passager Insécurité réelle...
<b>G3 conséquences graves</b>	Conséquence substantielle sur l'état physique ou psychique – Nécessité d'une prise en charge spécifique suite à l'évènement
<b>G4 conséquences dramatiques</b>	Hospitalisation – Dégradation durable de l'état de la personne âgée – Menace du pronostic vital – Incapacité, handicap – Effet irréversible ...

La gravité tiendra compte : **De la fréquence (acte isolé ou répété)**

**De la vulnérabilité de la personne (niveau de dépendance) et son isolement social ou familial**

**Du ressenti de la personne (le vécu de l'évènement- répercussion sur le psychisme)**

**De l'intentionnalité (acte volontaire ou non)**

**LISTE INDICATIVE DES ACTES DE MALTRAITANCE****DATE :**

<b>Cotation en G1, G2, G3 ou G4 selon l'échelle de gravité ci-jointe</b>	<b>Cotation</b>
<b>VIOLENCES PHYSIQUES</b>	
Coups ou brûlure (t° nourriture, t° douche glacée ou brûlante...)	
Abus sexuel	
Brusquerie, bousculade ou rudoiement (soins sans prévenir)	
Accompagnement, soins brusques ou trop rapides	
Soins effectués de force (alimentation, toilette)	
Nourrir trop rapidement et en grande quantité	
Nourrir une personne somnolente	
Plateau-repas, verre ou carafe inaccessibles ou plat filmé...	
Contentions non justifiées (porte fermée à clef, barrières de lit...)	
Pose de protections abusivement contre l'incontinence	
Inadaptation de la prise en charge à l'état de dépendance	
<b>VIOLENCES PSYCHIQUES OU MORALES</b>	
Langage irrespectueux (mépris, cris, insultes)	
Parler d'un ton cassant et sec ou excédé	
Ne pas dire « bonjour »	
Ne pas frapper à la porte avant d'entrer dans 1 chambre ou y pénétrer sans autorisation	
Dialoguer entre personnels en ignorant l'usager pendant 1 soin	
Ne pas être à l'écoute de l'usager autant que possible concernant ses souhaits de prise en charge (choix du soignant, toilette...)	
Porter des jugements sur les actes d'un usager, paroles moralisantes	
Chantage ou menace	
Abus d'autorité et/ ou abus de confiance	
Comportement d'infantilisation	
Non respect de l'intimité	
Ne pas fermer les portes et/ou laisser les fenêtres ou les rideaux ouverts pendant les soins ou la toilette	
Humiliations	
Injonctions paradoxales	
Tutoiement systématique ou formule générique « pépé » ou impersonnelle « on a bien dormi ? »	
Dévalorisation	
Harcèlement moral	
Parler à la place d'un usager	
Inadaptation de l'annonce diagnostique	
<b>VIOLENCES MATERIELLES OU FINANCIERES</b>	
Vols	
Exigence de pourboires	
Escroquerie	
Abus de confiance (extorsion de biens, testament...)	
Bloquer l'argent de la personne sans raison au lieu de lui mettre à disposition	
Locaux inadaptés (mise en danger ...)	
Ne pas donner des produits de base (dentifrice, vêtements...)	

<b>VIOLENCES(PARA) MEDICALES OU MEDICAMENTEUSES</b>	
Manque de soins de base	
Non information sur les traitements ou les soins	
Non adaptation de traitement sédatif (avec ou sans prescription...)	
Défaut de soins de rééducation ou inadaptation des soins	
Non prise en compte de la douleur	
Non prise en compte des désirs de l'usager (arrêt de traitement, directives anticipées)	
Non respect du secret professionnel	
Acharnement thérapeutique	
Non adaptation de la galénique et / ou de la prescription	
<b>PRIVATION OU VIOLATION DES DROITS</b>	
Limitation de la liberté de la personne	
Privation de l'exercice des droits civiques	
Privation de l'exercice d'une pratique religieuse	
Obliger une personne à participer à 1 activité occupationnelle non choisie	
Refuser la possibilité de relations sexuelles consenties entre personnes âgées	
Réglementation abusive ou contraignante (horaire de sortie...)	
Changement de chambre imposé	
Place au restaurant imposée sans changement possible	
Non respect du secret de la correspondance ou du courrier	
Abus de mise sous tutelle ou de procuration	
Ranger ou fouiller dans les armoires ou tiroirs sans avertir	
Privation de visites ou de sorties	
<b>NEGLIGENCE ACTIVES (avec conscience de nuire)</b>	
Non réponse à une sonnette ou à une demande de base	
Absence de soins de base (changement de vêtements, hygiène bucco-dentaire...)	
Abandon - Isolement	
Manquement	
Absence de changement de protections	
Ne pas aider une personne à prendre son repas	
Mettre la sonnette hors de portée	
Refus de changer la protection ou refus de passage aux WC	
<b>NEGLIGENCE PASSIVES relevant de l'ignorance ou de l'inattention</b>	
Non réponse à une sonnette ou à une demande de base	
Absence de soins de base (changement de vêtements, hygiène bucco-dentaire...)	
Abandon - Isolement	
Manquement	
Absence de changement de protections	
Ne pas aider une personne à prendre son repas	
Laisser la sonnette hors de portée	
Oublier de changer la protection ou de passer la personne aux WC	